RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 36C46448-6A90-41E4-B58F-58997700E081

3DS GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 12 500 euros
Siège social : 19 rue Danton, 94270 LE KREMLIN BICETRE
417 765 468 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux juin,
A 10H00,

Les associés de la Société 3DS GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Marvyn DOUARD, titulaire de 30 actions en pleine propriété ;
- Monsieur Laurent-Philippe DUCHESNE, titulaire de 14 actions en pleine propriété ;
- Monsieur Alexandre LEITE, titulaire de 6 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Laurent-Philippe DUCHESNE**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien CARREAU, représentant la société AREYVI AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation remis au Commissaire aux Comptes suppléant,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A caractère extraordinaire :

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Docusign Envelope ID: 36C46448-6A90-41E4-B58F-58997700E081

A caractère ordinaire :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et de la nomination des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 19 rue Danton, 94270 LE KREMLIN BICETRE au Green Square 80-84 rue des Meuniers, 92220 BAGNEUX, et ce à compter du 16 juin 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Green Square 80-84 rue des Meuniers, 92220 BAGNEUX".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté la démission pour motif légitime du Commissaire aux Comptes titulaire, la société LE PROVOST, représentée par Madame Armelle Le Provost, décide de nommer :

La société AREYVI AUDIT
Représentée par Monsieur Julien CARREAU
42 avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES

En qualité de Commissaires aux Comptes titulaire

Et

La société AMANA EXPERTISE
Représentée par Monsieur Karim CHNANI
37 rue Barthélémy Thimonnier
87280 LIMOGES

En qualité de Commissaires aux Comptes suppléant

pour la durée du mandat restant à courir à savoir jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 30 juin 2029.

Docusign Envelope ID: 36C46448-6A90-41E4-B58F-58997700E081

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale autorise les Commissaires aux Comptes à adresser directement au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal des activités économiques, dans les délais qui s'imposent à la Société, les documents relatifs à l'acceptation de leur mission, conformément aux dispositions de l'article L. 821-52 du Code de commerce.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Directeur Général et l'ensemble des associés.

Monsieur Laurent-Philippe DUCHESNE *Président et Associé* Signé par : DUCHESNE Laurent-Philippe 300B6674C483428...	**Monsieur Marvyn DOUARD** *Directeur Général et Associé* DocuSigned by: [redacted] 2193F469BD65401...	**Monsieur Alexandre LEITE** *Associé* [redacted] 14D6...